



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du Lundi 4 septembre 2023

18 heures 30 – salle du conseil en mairie



L'an deux mille vingt-trois, le lundi 4 septembre à 18h30, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil en Mairie, sous la présidence de :

Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mmes Christine GUILLETTE, Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Elisabeth KADI, Brigitte RIVAL, MM. Bernard ANDRE, Boris LIGONNIERE, Georges MASSELIS, Serge MEIGNEN,

ABSENTS EXCUSES : Sylvie BEN ITHA (pouvoir Florence BERTHEAU), Frédéric DEVARREWAERE (pouvoir Brigitte Rival), Patrick MOIREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard ANDRE

POUVOIR : 2

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoir : 2

Votants : 10

Date de convocation : le 28 août 2023

Date d'affichage : le 11 septembre 2023

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2023

1 – Délibération N°2023-09/17 : Travaux d'enfouissement des réseaux Rue Creuse 2024 – SDESM Maître d'ouvrage.

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Marolles-en-Brie est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Creuse,

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 104.218,00 € HT (participation communale de 41 687,00 €) pour la basse tension, à 69.871,00 € TTC pour l'éclairage public et à 84 005,00 € TTC pour les communications électroniques.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.
- TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Creuse.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

DIVERS

- « Olympiade de Marolles » : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'organiser un après-midi de jeux pour les enfants de Marolles-en-Brie, âgés entre 10 et 18 ans au printemps prochain.
- La mise en place des barrières sur le parking mairie est prévue le 30 septembre 2023 par l'équipe municipale.
- Achats et mise en place de panneaux indicateurs à la Ferrière pour l'installation d'une kinésithérapeute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19h45 .

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits.

